

MAITRE D'OUVRAGE :

AUDACIA

6, rue de TEHERAN
75 008 PARIS

MAITRE D'ŒUVRE :

MO²

20, rue Saint Nicolas
75 012 PARIS

2BDM

68, rue Nollet
75 017 PARIS

CONTRACTANT GENERAL :

CBRE

34-36, rue Guersant
75 017 PARIS

BUREAUX D'ETUDE STRUCTURE :

BMI

134 Rue du Temple
75 003 PARIS

BUREAUX D'ETUDES FLUIDES :

LAFI Engineering

3, rue Jesse OWENS
93 200 SAINT-DENIS

BUREAU DE CONTRÔLE :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

COORDINATION SPS :

BTP Consulting

96 Avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

**TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT
DE L'HOTEL DE BOURRIENNE**

58, rue d'Hauteville
75 010 PARIS



**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
PHASE 1**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
Lot 26 – Nettoyage**

DATE	Juillet 2016
PHASE	PRO
INDICE	V1



2 Agence **MO²**
20, rue Saint Nicolas
7 5 0 1 2 P A R I S
33 (0) 1 43 46 82 03
accueil@agencemo2.fr



Architecture
& Patrimoine

SOMMAIRE

CHAPITRE I - GENERALITES	1
1.1 PRÉSENTATION DU PROJET	1
1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES	1
1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES	2
CHAPITRE II – DESCRIPTION DES OUVRAGES	3
2.01 OBJET DU LOT	3
2.02 NETTOYAGE DE LIVRAISON	3
CHAPITRE III - NOTE FINALE	5

CHAPITRE I - GENERALITES

1.1 PRÉSENTATION DU PROJET

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les prestations du lot n° 26 – Nettoyage, pour l'opération :

➤ De restauration et d'aménagement de l'Hôtel de Bourrienne situé 58 rue d'Hauteville 75010 Paris.

Les travaux sont répartis en vingt-six (26) lots traités par marché séparé :

- Lot 1 Installation de chantier / Nettoyage de chantier
- Lot 2 Désamiantage
- Lot 3 Démolition / Curage
- Lot 4 Maçonnerie / Gros-œuvre – Structure / Charpente métallique / Consolidation de planchers
- Lot 5 Echafaudages / Maçonnerie / Pierre de taille
- Lot 6 Charpente / Couverture
- Lot 7 Electricité
- Lot 8 Plomberie
- Lot 9 CVC
- Lot 10 Restauration de menuiserie / Restauration de parquets
- Lot 11 Restauration de vitraux
- Lot 12 Cloisons / Plâtrerie
- Lot 13 Faux-plafond / Staff
- Lot 14 Peinture
- Lot 14bis Peinture décorative
- Lot 15 Restauration de décor peint
- Lot 16 Revêtement de sols durs neufs
- Lot 17 Revêtement de sols parquet neuf
- Lot 18 Lustrerie / Bronzerie d'art
- Lot 19 Métallerie / Ferronnerie
- Lot 20 Serrurerie / Miroiterie
- Lot 21 Menuiserie / Agencement
- Lot 21 bis Cuisine
- Lot 22 Mobilier neuf / Tapis
- Lot 23 Tapisserie / Chemins d'escalier
- Lot 24 Stores
- Lot 25 Signalétique
- Lot 26 Nettoyage

Tranche et phasage :

Les travaux de la présente opération seront réalisés en une tranche unique.

1.2 DÉFINITION DES OUVRAGES

Les travaux comprennent la totalité des ouvrages énumérés ci-après, ainsi que tous ceux nécessaires à l'exécution des travaux décrits, même s'ils ne sont pas explicitement définis, l'entrepreneur devant, de par ses connaissances professionnelles, suppléer aux détails pouvant être omis.

Afin d'éviter toute contestation en cours de chantier, il est rappelé que les entreprises devront effectuer une visite approfondie pour reconnaître les lieux, la nature et l'importance des travaux à réaliser.

1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES COMMUNES

L'entrepreneur du présent lot se référera aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Communes à Tous les Corps d'Etat (CCTC-TCE) applicables à chacun des corps d'état intervenant dans la présente opération.

CHAPITRE II – DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.01 OBJET DU LOT

Le présent lot a pour objet :

- le nettoyage final de la totalité du chantier.

2.02 NETTOYAGE DE LIVRAISON

L'entrepreneur doit un nettoyage complet avant la visite préalable à la réception des travaux et un autre nettoyage après la levée des réserves comprenant :

- Dépoussiérage de l'ensemble des surfaces avec toute précautions notamment pour les décors.
- Nettoyage par aspiration des sols en parquet.
- Nettoyage à l'eau des sols durs avec essuyage à la peau.
- Nettoyage des vitrages, miroirs.
- Nettoyage de l'ensemble de la quincaillerie (espagnolettes, crémones, poignées, serrures, paumelles, etc ...).
- Nettoyage de l'ensemble de l'appareillage électrique (appareils d'éclairage, lustres, lanternes, interrupteurs, prises de courant).
- Nettoyage des appareils sanitaires, de la robinetterie.
- Désinfection des appareils sanitaires.
- Nettoyage des revêtements muraux et des plans vasques.

Ces nettoyages devront faire disparaître les tâches de peinture, d'huile, de plâtre, de ciment, d'enduit, des films de protection, de poussière, etc ...

Les produits employés (solvants, décapants, etc ...), les procédés de mise en œuvre (grattage, ponçage) devront être appropriés afin d'éviter l'altération des matières elles-mêmes ou de l'état de leur surface.

L'emploi de décapants trop violents, susceptibles de détériorer les chromes, les joints, etc ... est interdit.

Localisation :

- 1er nettoyage complet : Avant la visite préalable à la réception sur la totalité des plafonds, des parements verticaux et des sols de l'hôtel, ainsi que sur les emprises extérieures, cour porche, jardin, emprise sur voie publique.
- 2ème nettoyage complet : Après la levée des réserves sur la totalité des plafonds, des parements verticaux et des sols de l'hôtel, ainsi que sur les emprises extérieures, cour porche, jardin, emprise sur voie publique.

2.03 ENLÈVEMENT DES DÉCHETS DE NETTOYAGE

L'entrepreneur doit l'enlèvement des déchets et ordures ménagères suite à ces nettoyages.

Localisation :

- Pour les deux nettoyages complets prévus ci-avant.

CHAPITRE III - NOTE FINALE

L'entrepreneur aura à sa charge tous les ouvrages de sa profession, utiles à l'exécution convenable et complète des travaux, de façon que leur achèvement dans les conditions déterminées par les documents contractuels ne donne lieu à aucun supplément, sauf modifications faisant l'objet **d'ordres formels et écrits**.

Lu et approuvé

Paris, Juillet 2016

L'Entrepreneur

Le Maître d'Œuvre
AGENCE MO²



Agence **MO²**
20, rue Saint Nicolas
7 5 0 1 2 P A R I S
33 (0) 1 43 46 82 03
accueil@agencemo2.fr

